



RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210520-D006462H-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 20 mai 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN

**Secrétaire :** M. Cyril DEVESA

**Étaient absents :** M. Philippe CREMER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :** M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. François BOUSSO, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Frédérique BAEHR, Mme Sylvie WANLIN à M. Yannick POUJET, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

**OBJET :** 35. Don manuel d'une collection de dessins de l'abbé Jean Garneret au Musée comtois

Délibération n° 2021/006462

## Don manuel d'une collection de dessins de l'abbé Jean Garneret au Musée comtois

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 3	05/05/2021	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer une collection de dessins de divers formats sur feuillets libres, réalisés par Jean Garneret entre 1923 et 1998 dans les collections publiques du Musée comtois, reconnu par l'Etat français comme « Musée de France ».

### I. Une proposition de don manuel à titre gracieux

Partenaire et soutien du Musée comtois depuis sa fondation, l'association Folklore comtois est propriétaire d'un vaste fonds de dessins réalisés par l'abbé Jean Garneret (1907-2002). Elle a initié le pré-inventaire et la numérisation de cet ensemble, estimé à plusieurs milliers de feuillets, en se concentrant sur les dessins relatifs au territoire franc-comtois. Soucieuse de la préservation de ce fonds majeur, au vu de désordres climatiques constatés dans ses locaux, elle a déposé en février 2019 une première partie, puis l'intégralité des dessins dans les réserves du Musée comtois, à la Citadelle de Besançon (le projet de déplacement ayant alors reçu l'approbation du Conseil scientifique et technique de la Citadelle, piloté par Jean-Louis Fousseret, précédent Maire de Besançon).

Afin d'assurer la pérennisation et la transmission aux générations futures de cet ensemble majeur, elle a pris la résolution, entérinée par l'Assemblée générale de ses adhérents en novembre 2020, d'opérer le don manuel à titre gratuit au profit de la Ville de Besançon de l'intégralité de la collection originale de dessins de Jean Garneret, ainsi que des pièces documentaires s'y rapportant (conservées quant à elles dans ses locaux sis à Nancray).

Pour rappel, l'Association a déjà fait don en septembre 2007 au Musée comtois de l'intégralité du fonds photographique réalisé par Jean Garneret et les membres de Folklore comtois : estimé à près de 60 000 clichés, le fonds représente après inventaire un ensemble de 69 425 négatifs.

La collection ici proposée au don est constituée de dessins de divers formats sur feuillets libres, réalisés par Jean Garneret entre 1923 et 1998. L'estimation quantitative du fonds est de 4 500 à 5 000 feuillets. Les dessins concernant la Franche-Comté ont été conditionnés en boîtes de conservation préventive, numérotés et numérisés par le donateur. A ce jour, les dessins réalisés sur le territoire extra-régional ainsi qu'à l'étranger (Portugal, Scandinavie, Allemagne...) n'ont pas fait l'objet d'un traitement particulier : leur traitement documentaire, leur inventaire et leur conditionnement seront à la charge du donataire. Le fonds est répertorié dans des cahiers d'inventaire et répertoires numériques qui sont inclus au présent projet de don.

En proposant d'intégrer cette collection dans les collections publiques du Musée comtois, reconnu par l'Etat français comme « Musée de France », l'association entend contribuer avec l'aide de la Ville de Besançon à la transmission, la conservation, la connaissance et la valorisation de ce pan de l'œuvre de l'abbé Garneret, à l'initiative de la création du musée.

### II. Jean Garneret (1907-2002), prêtre et ethnologue de terrain

Jean Garneret naît le 21 avril 1907 à Clerval (Doubs). Aujourd'hui reconnu comme une figure pionnière de l'ethnologie française, son parcours atypique révèle un caractère hors normes : il suit des

études de droit et des cours à l'école des Beaux-Arts de Besançon, où il étudie au sein d'un cercle mixte, avant de voyager en Europe (Scandinavie, Allemagne, Autriche...). Il entre durant quatre ans au séminaire des Carmes à Paris. Il est ordonné prêtre le 16 juillet 1936, puis nommé curé du village de Lantenne-Vertière (Doubs), auquel il restera attaché toute sa vie malgré les propositions de l'archevêché.

Son « amour des gens », à l'origine de sa vocation de prêtre, le conduit également à collecter et enregistrer tout ce qui constitue la mémoire populaire comtoise. Mu par l'urgence d'un monde en train de disparaître, sous l'effet des grandes mutations économiques et sociétales du XX<sup>ème</sup> siècle, il cherche à documenter sans relâche les aspects de la vie sociale et culturelle de son époque. Armé de son stylo, de sa planche à dessin et de son appareil photographique, il sillonne la Franche-Comté, se forme à l'ethnologie de terrain et entretient une correspondance avec les intellectuels de son temps (comme Georges-Henri Rivière, fondateur du Musée national des arts et traditions populaires à Paris). La collecte matérielle et immatérielle qu'il entreprend avec le soutien d'autres passionnés (paysans, architectes, étudiants ...) sera à l'origine de la création de quatre musées entièrement consacrés au territoire :

- le Musée paysan à Corcelles (Haute-Saône), fondé en 1943 ;
- le Musée comtois à Besançon (créé par délibération municipale en 1946, installé au Palais Granvelle avant d'être transféré à la Citadelle de Besançon, où il ouvre en 1960 sous le nom de « Musée populaire comtois ») ;
- le « Musée-Parc » de Petite-Chaux (Doubs), entièrement détruit par un incendie en 1976 ;
- le Musée de plein air des Maisons Comtoises à Nancray (ouvert au public en 1988).

Parallèlement à son travail de muséographe, l'abbé Garneret poursuit ses enquêtes jusqu'à la fin de sa vie. Il dessine, photographie, interroge et collecte. Il publie plusieurs ouvrages et crée en 1947 la revue *Barbizier*, un almanach qui prend une tournure de plus en plus scientifique, pour devenir une revue régionale d'ethnologie, encore éditée et diffusée de nos jours. Jean Garneret décède le 20 février 2002, à l'âge de 95 ans. Il laisse derrière lui une œuvre considérable (éditions, archives sonores, dessins, photographies...). Ce travail de préservation et de valorisation du patrimoine régional est aujourd'hui poursuivi par l'association Folklore comtois dont il est le fondateur, ainsi que les deux musées de Besançon et de Nancray.

### III. Un curé dessinateur

Le dessin joue un rôle particulier dans la vie et l'œuvre de Jean Garneret. Il écrit dans *Migue la Lune* (1996) : « Le dessin, c'est l'âme à la veille d'être rendue visible, c'est le sens et le parfum du profond des choses et des gens ». Son œuvre graphique permet de traverser une grande partie du XX<sup>ème</sup> siècle, de ses premiers dessins de jeunesse (1923) à ses derniers croquis (juillet 1998), alors que « le cerveau ne suit plus l'écriture ou c'est le contraire. [...] Ce qui me resterait de moins mal serait encore le dessin ».

L'acquisition de cet ensemble par le musée permettrait d'enrichir de manière exceptionnelle les fonds de ce dernier, en cohérence étroite avec les axes de son projet scientifique et culturel. Tout comme le fonds photographique issu de Folklore comtois, cet ensemble de dessins est un témoignage historique et artistique précieux pour l'histoire de la Franche-Comté au XX<sup>ème</sup> siècle, qui fait l'objet de valorisations, d'expositions et de publications régulières<sup>1</sup>, à même de fédérer plusieurs partenaires.

---

<sup>1</sup> Cf. « Barbizier. Revue régionale d'ethnologie franc-comtoise » n°26, édition spéciale « Hommage à l'abbé Jean Garneret », 20020. Cf. Jacqueline Bévalot, *Jean Garneret, curé dessinateur*, éd. Folklore comtois, nov. 2018.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :**

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à accepter le don manuel à titre gracieux des dessins de Jean Garneret,
- signe la convention correspondante présentée en annexe,
- affecte les éléments faisant l'objet de la présente donation aux collections du Musée comtois.

Pour extrait conforme,  
La Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and text around the perimeter, including 'MUNICIPALITE DE VESOUL' and 'FRANCE'.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

# **Convention relative au don manuel d'une collection de dessins de l'abbé Jean Garneret**

Entre

LE DONATEUR : l'association Folklore comtois, ayant son siège social au Musée des maisons comtoises, Rue du musée, 25360 Nancray, dûment représentée à l'effet des présentes par Michel Courtois son président, d'une part :

Et

LE DONATAIRE : la Ville de Besançon, ayant son siège social au 2 rue Mégevand, 25 034 Besançon Cedex, représentée par sa maire en exercice Madame Anne Vignot, dûment habilitée à signer la présente convention par une délibération en date du 20 mai 2021, d'autre part ;

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

## Préambule

Partenaire et soutien du Musée comtois depuis sa fondation, l'association Folklore comtois est propriétaire d'un vaste fonds de dessins réalisés par l'abbé Jean Garneret (1907-2002). Elle a initié le pré-inventaire et la numérisation de cet ensemble, estimé dans sa totalité à près de 5 000 feuillets, en se concentrant sur les dessins relatifs au territoire franc-comtois.

Ce vaste fonds revêtant une importance historique particulière, l'association souhaite faire don à la Ville de Besançon de l'ensemble qui est aujourd'hui conservé dans ses locaux (étant précisé que certains feuillets répertoriés dans les listes d'inventaire ont été légués aux membres de la famille de Jean Garneret et ne sont pas concernés par le don manuel ici présent).

En proposant d'intégrer cette collection dans les collections publiques du Musée comtois, reconnu par l'Etat français comme « Musée de France », l'association entend contribuer avec l'aide de la Ville de Besançon à la transmission, la conservation, la connaissance et la valorisation de ce pan de l'œuvre de l'abbé Garneret, à l'initiative de la création du musée.

## Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le donateur opère un don manuel à titre gratuit au profit de la Ville de Besançon de l'intégralité de la collection de dessins de Jean Garneret, ainsi que des pièces documentaires s'y rapportant, qui sont conservées à ce jour dans ses locaux sis à Nancray.

## Article 2 – Renseignements relatifs aux biens faisant objet du présent don

La collection est constituée de dessins de divers formats sur feuillets libres, réalisés par Jean Garneret entre 1923 et 1998. L'estimation quantitative du fonds est de 4 500 à 5 000 feuillets. Les dessins concernant la Franche-Comté ont été conditionnés en boîtes de conservation préventive, numérotés et numérisés par le donateur. A ce jour, les dessins réalisés sur le territoire extra-régional ainsi qu'à l'étranger (Portugal, Scandinavie, Allemagne...) n'ont pas fait l'objet d'un traitement

particulier : leur traitement documentaire, leur inventaire et leur conditionnement seront à la charge du donataire. Le fonds est répertorié dans des cahiers d'inventaire et répertoires numériques qui seront inclus au présent don.

### **Article 3 - Engagement du donateur**

Le donateur cède sans restriction l'ensemble des dessins de Jean Garneret en sa possession, dans son état actuel de conditionnement, ainsi que l'ensemble des droits relatifs à la propriété intellectuelle et artistique du fonds.

Il s'engage à fournir une copie en haute définition numérique de l'ensemble des dessins numérisés par ses soins, ainsi que l'ensemble des documents d'inventaire relatifs au fonds (cahiers d'inventaire, listes informatiques) et des sources documentaires permettant l'identification et la valorisation de la collection.

### **Article 4 - Engagement du donataire**

Le donataire s'engage à :

- Affecter l'ensemble de la collection et de sa documentation au Musée comtois,
- Sous l'autorité du responsable des collections du musée, établir un inventaire exhaustif de l'ensemble des pièces, garantir la bonne conservation du présent don et en assurer l'étude et la mise en valeur auprès du public,
- Assurer sous sa responsabilité et à sa charge les restaurations qu'il jugera nécessaires,
- Assurer un accès gratuit aux pièces faisant l'objet du don aux membres de l'association Folklore comtois, à des fins de consultation et de recherche,
- Faciliter les démarches de valorisation du fonds qui seraient à l'initiative de l'association Folklore comtois, comme les prêts pour exposition temporaire, dans le respect des normes de conservation et de sécurité en vigueur et avec l'accord préalable du responsable scientifique du Musée comtois,
- Concéder un droit de reproduction à titre gracieux et illimité pour l'ensemble des publications éditées par l'association Folklore comtois.

### **Article 5 – Diffusion et communication**

Dans le cadre de ses publications, le donateur s'engage à informer le donataire préalablement à la reproduction des dessins issus du présent don et à faire figurer la mention suivante au titre des crédits photographiques : « Jean Garneret / Coll. Ville de Besançon-Musée comtois »

Le donataire s'engage quant à lui à valoriser l'origine du don dans ses supports de médiation et de communication, via la mention : « Don Folklore comtois ».

### **Article 6 – Effets**

A compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, le donataire en acquiert la pleine propriété.

Fait à XXX, le XXX

En trois exemplaires

Pour le Donateur  
Le Président de l'association  
Folklore comtois

Pour le Donataire  
Madame la Maire,  
Présidente de Grand Besançon Métropole

M. Michel COURTOIS

Mme Anne VIGNOT

ANNEXE